Québec

Gouvernement du Québec

Québec, le 16 octobre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative au Réseau express métropolitain

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 3 juin 2019 par la députée madame Monique Sauvé de la circonscription de Fabre, demandant de considérer les impacts du Réseau express métropolitain (REM) sur les riverains :

- D'exiger de CDPQ Infra que les nouvelles infrastructures préservent le caractère unique de chacun des quartiers touchés;
- D'exiger de CDPQ Infra de divulguer 6 mois d'avance l'architecture, les plans d'éclairage et la longueur des quais intérieurs;
- D'élaborer avec CDPQ Infra un plan de communication simple;
- De demander à Mobilité Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de revoir à la hausse les mesures d'atténuation des impacts annoncées le 28 février 2019;
- De demander à Mobilité Montréal et à l'ARTM d'harmoniser la mise en œuvre des mesures d'atténuation avec la diminution de service et d'en commencer le déploiement dès le 2 septembre 2019.

... 2

Québec
700, boul. René-Lévesque Est
29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
transports.gouv.qc.ca

Il importe de rappeler que CDPQ Infra a mené une démarche de consultation lors de la phase d'élaboration du REM. Ainsi plusieurs activités ont été réalisées avec les citoyens dans les différents secteurs traversés par le REM. Plusieurs parties prenantes ont été rencontrées dont les élus, les groupes environnementaux et les organismes en gestion du patrimoine bâti et en urbanisme.

En août et septembre 2016, le projet a fait l'objet d'un mandat du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) qui a donné lieu à treize séances publiques et a accueilli plus d'une centaine de mémoires déposés par des organismes et des particuliers. Outre l'étude d'impact, CDPQ Infra a transmis au BAPE près d'une centaine de documents techniques qui ont été mis en ligne.

Tous les organismes ayant demandé une rencontre avec CDPQ Infra ont été rencontrés.

Le 21 mars 2018, le gouvernement a pris plusieurs décrets relatifs au projet du REM dont celui autorisant le ministre des Transports à conclure l'entente de gestion et réalisation donnant le feu vert du gouvernement au projet du REM.

Depuis, de nombreux forums de coordination son en place avec les représentants du Ministère des Transports, de l'ARTM, d'exo, des sociétés de transport ainsi que de l'agglomération de Montréal afin de planifier les travaux de construction du REM et de s'assurer de la cohésion des interventions de tous les partenaires de la mobilité.

Comme vous le savez, le REM est le plus important projet de transport collectif depuis l'avènement du métro de Montréal en 1967. Il s'agit d'un projet majeur qui va transformer la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal avec un itinéraire de 67 kilomètres reliant la Rive-Sud, le centre-ville de Montréal, la Rive-Nord (Deux-Montagnes), l'Ouest-de-l'Île (Sainte-Anne-de-Bellevue) et l'aéroport international Montréal-Trudeau. Toutefois, à l'instar de tout grand projet, la construction du REM ne peut se faire sans impact. Tout est mis en œuvre pour limiter les répercussions.

... 3

En février dernier, nous annoncions d'ailleurs que des montants de 192 M$ allaient être consacrés à la mise en place de telles mesures. L'objectif était de mettre sur pied des solutions efficaces et compétitives à la voiture, en plus de proposer plusieurs options d'itinéraires pour les usagers du transport en commun.

Au cours des derniers mois, l'ensemble des partenaires de la mobilité ont effectué un travail colossal afin de déployer un réseau transitoire de transport collectif intégré. Le 9 septembre dernier, les détails de ce réseau transitoire ont été rendus publics et se retrouve sur le site de Mobilité Montréal : https://mobilitemontreal.gouv.qc.ca/mesures-dattenuation/mesures-dattenuation-pour-le-rem/.

Une large campagne de communication (relations publiques, Web, médias sociaux et publicité) est lancée depuis l'annonce du réseau transitoire afin de maintenir les usagers informés. Il est également possible de s'abonner à l'info lettre sur le site de rem.info et de recevoir par courriel ou message texte de l'information sur les grandes étapes du projet.

Enfin, il est important de préciser que, bien que le gouvernement ait approuvé les grandes lignes du REM, la conception détaillée du projet relève de CDPQ Infra. Des mécanismes sont en place pour permettre à CDPQ Infra, aux municipalités de l'agglomération de Montréal et à l'ARTM d'échanger sur l'insertion du projet en milieu urbain et au réseau de transport collectif de la région métropolitaine.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,

François Bonnardel

La ministre déléguée aux Transports,

Chantal Rouleau

N/Réf. : 20190919-48